

ont participé à la séance inaugurale de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'un des principaux objectifs de la Décennie. Le Canada est l'un des deux seuls pays ayant deux ressortissants, M. Wayne Lord et M. Wilton Littlechild, au sein du comité de l'Instance qui compte 16 membres et qui a pour mandat de fournir des avis d'experts aux Nations Unies en rapport avec le développement socio-économique, la culture, les droits de la personne, l'environnement, l'éducation et la santé des peuples autochtones.

Le Canada a joué un rôle particulièrement actif dans le cadre des Nations Unies pour l'adoption de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones. Grâce au soutien d'Affaires étrangères Canada (AEC), les organisations autochtones ont pu participer à la préparation du document préliminaire.

M. Phil Fontaine, chef national de l'Assemblée des Premières Nations, une organisation représentant les collectivités des Premières nations à travers le Canada, déclare que la Décennie des Nations Unies a suscité une sensibilisation à l'égard des défis qui se posent aux peuples autochtones dans le monde, et il aurait même souhaité qu'elle aille plus loin.

« Nous sommes déçus du fait que la Déclaration sur les droits des peuples autochtones n'ait pas encore été finalisée, de dire M. Phil Fontaine. D'autre part, il y a 10 ans l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones n'existait même pas. Par conséquent, même s'il reste encore beaucoup à faire, nous avons réalisé d'importants progrès. »

### Collaboration à l'échelle mondiale

Les efforts que déploie le Canada sur le plan international au sujet des populations autochtones sont des plus ambitieux. À titre d'exemple, le Canada a dépêché des délégations dans des pays comme le Chili, l'Argentine et le Brésil pour partager son expérience dans des domaines comme la police et la justice au sein des collectivités autochtones. M. Jeffrey Marder, directeur adjoint à la Direction des affaires autochtones et circumpolaires d'AEC, déclare que les méthodes autochtones traditionnelles appliquées au Canada, comme les cercles de guérison plutôt que l'incarcération, « sont non seulement efficaces et peu onéreuses, mais aussi susceptibles d'être appliquées ailleurs ».

Parmi les autres initiatives internationales figure l'échange sur le plan du développement économique établi par le ministère du Développement maori en Nouvelle-Zélande et Affaires indiennes et du Nord Canada, afin de promouvoir la collaboration entre les Maoris et le conseil tribal des Nisga'a en Colombie-Britannique.

Le Canada collabore présentement avec le gouvernement du Pérou par l'entremise de l'Organisation panaméricaine de la santé afin d'élaborer un programme de traitement de l'abus des solvants à l'intention de la population autochtone, à l'exemple de celui qui est appliqué au Canada.

Le Canada et le Mexique ont travaillé de concert pour susciter des possibilités de rapports commerciaux coopératifs entre peuples autochtones, ce qui a donné lieu à de nombreuses rencontres et voyages d'études entre les deux pays, consacrés au développement, à l'éducation et à d'autres questions.



photo : PC (Colin Cormeau)

### Un modèle dans le Nord

Un certain nombre d'efforts canadiens consacrés aux questions autochtones ont été reconnus sur le plan international. Par exemple, la création il y a cinq ans du Nunavut, dont la population est à 85 p. 100 inuite et qui couvre un cinquième du sol canadien, est considérée comme un grand pas en avant vers l'autonomie des Autochtones. Les négociations ayant mené à cette création ont été reconnues en 2004 dans le Rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies et citées comme exemple de partage des pouvoirs.

« Historiquement, les Inuits ont toujours contrôlé les divers aspects de leur vie. Mais les missionnaires, puis la Gendarmerie royale du Canada, le gouvernement du Canada et même la création de collectivités ont entraîné une détérioration du mode de vie traditionnel et nomade », déclare M. Stephen Hendrie, directeur des communications du *Inuit Tapiriit Kanatami* qui représente les 45 000 Inuits du Canada. « La création du gouvernement du Nunavut a été un processus de modification de la carte du Canada, remarquablement paisible, qui a fait appel à des instruments démocratiques ayant permis d'atteindre des résultats satisfaisants à la fois pour les Inuits et les autres Canadiens. »

Étant donné l'importance que revêt le Nord pour l'identité canadienne et pour le reste du monde, le gouvernement du Canada a créé une vision pour le pays dans le monde circumpolaire, appelée la Dimension septentrionale de la politique étrangère du Canada. Ses objectifs globaux sont l'amélioration de la sécurité et de la prospérité des Canadiens et la conversion de la région entourant le cercle polaire en une entité géopolitique dynamique.

Célébration de la contribution des Autochtones à la société canadienne : Marissa Tacan, membre de la Première nation de Sioux Valley, danse à la Journée nationale des autochtones cette année à Brandon (Manitoba).

**La création il y a cinq ans du Nunavut est considérée comme un grand pas en avant vers l'autonomie des Autochtones. Les négociations ayant mené à cette création ont été reconnues en 2004 dans le Rapport mondial sur le développement humain des Nations Unies et citées comme exemple de partage des pouvoirs.**